

7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# RAPPORT

ADRESSÉ

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SUR

## L'APPLICATION DE LA LOI

### DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

PENDANT LES ANNÉES 1901 et 1902

par M. Émile COMBES

PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

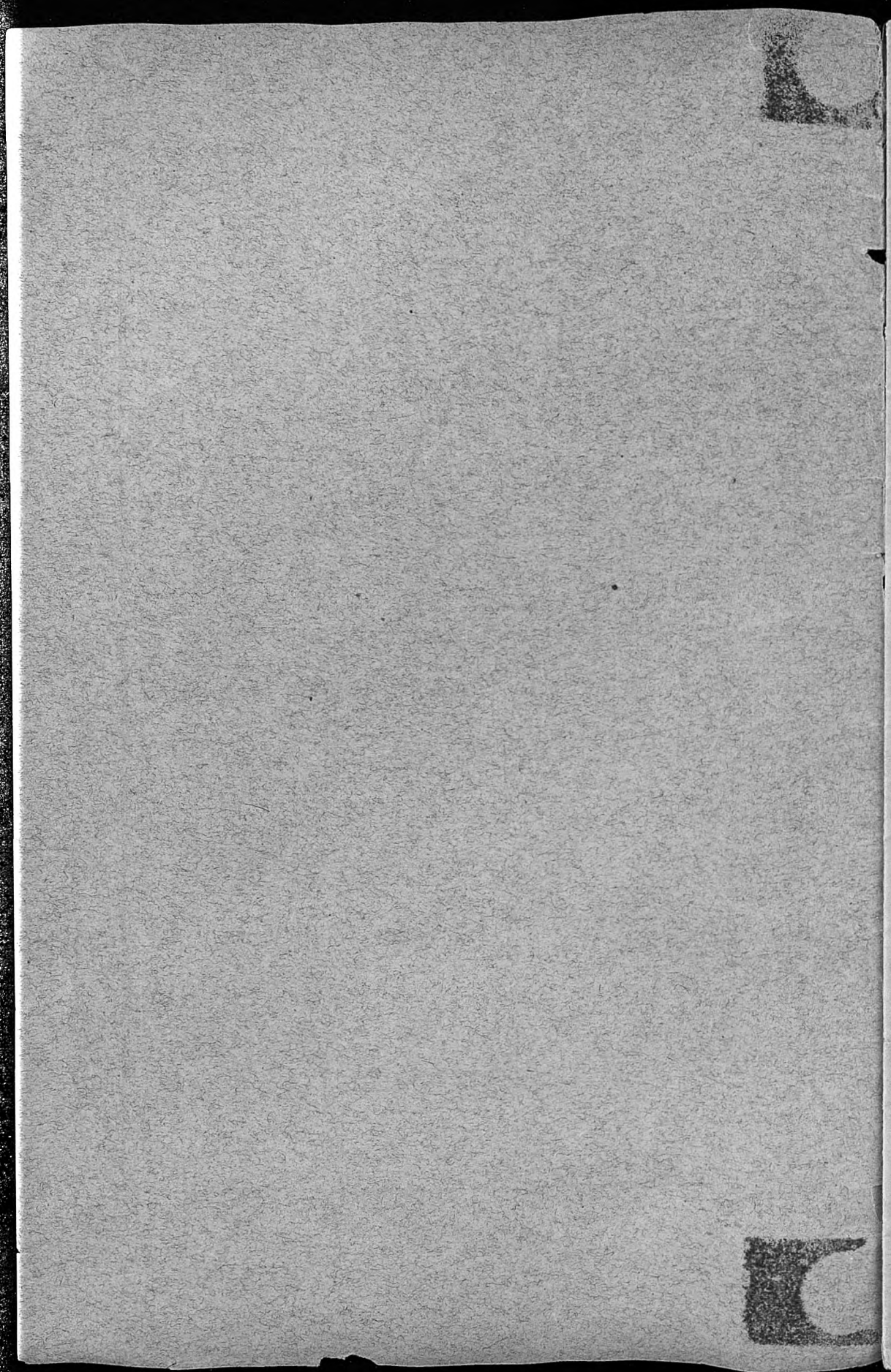
---

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1903

COM



RAPPORT SUR L'APPLICATION

DE LA LOI

DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

F8 F60  
17413

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

# RAPPORT

ADRESSÉ

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SUR

## L'APPLICATION DE LA LOI

### DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

PENDANT LES ANNÉES 1901 et 1902

par M. Émile COMBES

PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1903

FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION  
U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE

# REPORT

TO DIRECTOR, FBI

APPLICATION OF [REDACTED]

FOR [REDACTED]

AT [REDACTED]

DATE [REDACTED]



APPROVED AND FORWARDED:  
[REDACTED]

1964

## RAPPORT

à Monsieur le Président de la République Française.

---

Paris, le 20 mars 1903.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser les rapports concernant l'exécution, pendant les années 1901 et 1902, de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive.

Le Comité chargé de donner son avis sur les demandes de libération conditionnelle a tenu, dans le cours de l'année 1901, 38 séances et examiné 1.943 dossiers. En 1902, il s'est réuni 34 fois et s'est prononcé sur 2.584 propositions. Ce Comité est composé de représentants du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice, au nombre de onze.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

*Le Président du Conseil,  
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,*

E. COMBES.

---

MEMORANDUM

TO: The President of the United States

FROM: [Name]

SUBJECT: [Subject]

1. [Faint text paragraph]

2. [Faint text paragraph]

3. [Faint text paragraph]

4. [Faint text paragraph]

Very truly yours,

[Signature]

# R A P P O R T

SUR L'APPLICATION DE LA LOI

## DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

---

L'application de la loi du 14 août 1885, dite de libération conditionnelle, s'est poursuivie en 1901 et 1902 dans les mêmes conditions de régularité que par le passé. Elle a produit à peu près des résultats analogues, grâce au zèle déployé par tous les agents de l'Administration pénitentiaire, et aussi par MM. les Inspecteurs généraux des services administratifs qui s'emploient activement à en faire ressortir toute l'importance vis-à-vis des Directeurs et de leur personnel.

De son côté, le Comité consultatif siégeant au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, a continué à porter tous ses soins à l'examen des dossiers qui lui sont présentés. La présence dans cette Commission des délégués du Ministère de la Justice a été des plus utiles.

Le Comité n'a pas seulement à exprimer son avis sur des dossiers qui lui sont pour la première fois présentés. Il est souvent amené à conclure à des ajournements successifs ou à des suppléments d'instruction.

S'il tient grand compte de la conduite du détenu en prison, il croit devoir peser tous les éléments d'appréciation dont il dispose quant aux chances réelles d'amendement que présente le postulant, et il examine de près les garanties offertes par le certificat de travail produit.

Il attache toute l'importance qu'il convient aux antécédents du postulant. Particulièrement bienveillant pour les condamnés primaires, il voit spécialement une indication défavorable dans le fait d'être retombé après avoir bénéficié antérieurement de la loi de sursis ou d'une première libération conditionnelle.

Cependant, la faveur de la libération conditionnelle n'est systématiquement refusée ni à tous les récidivistes, ni même à tous les relégués. Car le législateur a pris soin lui-même d'écarter toute



règle absolue en une matière où chaque espèce doit être examinée en elle-même. Mais il va sans dire que cet examen est d'autant plus sévère, que les présomptions sont moins favorables, et l'intérêt supérieur de la sécurité publique n'est jamais perdu de vue.

Quant aux sociétés de patronage, on verra par les statistiques ci-annexées les concernant, dans quelles proportions elles sont utilement associées au fonctionnement de la libération conditionnelle.

Désirant tenir compte de certaines préoccupations fort légitimes, le Comité a passé au crible d'un examen très rigoureux les propositions de libération conditionnelle émanées des détenus des prisons de la Seine. Il n'est que juste d'ajouter que le Comité s'était toujours montré sévère à l'égard des propositions concernant les individus dangereux pour la sécurité publique. A ce point de vue, il nous a paru intéressant de mentionner en dehors des statistiques générales, la statistique particulière du département de la Seine.

Il convient d'ajouter que le nombre total des cas de révocations de libérations conditionnelles, qui avait été, en l'année 1900, de 71, est tombé en 1901, à 66 (46 pour des libérés conditionnels de longues peines, et 20 pour des libérés conditionnels de courtes peines).

En 1902, le nombre des révocations est descendu à 46 (32 pour des libérés conditionnels de longues peines, et 14 pour des libérés conditionnels de courtes peines).

---

## TABLEAUX STATISTIQUES

Année 1901

Renseignements principaux concernant les condamnés libérés conditionnellement  
en France pendant l'année 1901.

### I

*Sexe. — Age. — Situation de famille.*

Hommes.....	1.172	}	1.445				
Femmes.....	273						
Ayant moins de 20 ans.....	171	}	1.445				
— 20 ans et moins de 25.....	204						
— 25 — 30.....	229						
— 30 — 40.....	449						
— 40 — 50.....	226						
— 50 — 60.....	127						
Ayant 60 ans et au-dessus.....	39						
Mariés.....	{	avec enfants.....	504	}	1.445		
		sans —.....	110				
Veufs et célibataires.....	{	avec —.....	110			}	
		sans —.....	656				
Séparés et divorcés.....	{	avec —.....	48			}	
		sans —.....	17				

### II

*Métiers ou professions exercés à l'époque de la condamnation.*

A. Cultivateurs, domestiques de ferme, terrassiers, ouvriers des champs, journaliers, etc.....	481
B. Professions ouvrières et industrielles, manœuvres, métiers urbains, etc.....	444
C. Commerçants, négociants, commis, employés, représentants de commerce.....	232
D. Domestiques de ville et gens de maison.....	53
E. Employés et agents d'administration et de services divers...	46
F. Professions libérales.....	37
G. Marins.....	14
H. Militaires.....	31
I. Femmes ménagères.....	62
J. Sans profession.....	45
TOTAL.....	1.445

III

*Antécédents judiciaires.*

Ayant 1 antécédent . . . . .	224
— 2 — . . . . .	108
— 3 — . . . . .	56
— 4 — . . . . .	43
— 5 — . . . . .	23
— 6 — et au-dessus . . . . .	31
Sans antécédents judiciaires . . . . .	950
TOTAL . . . . .	1.445

IV

*Nature de la peine en cours d'exécution au moment de la libération conditionnelle.*

Emprisonnement . . . . .	1.170
Réclusion . . . . .	221
Détention . . . . .	22
Travaux forcés . . . . .	32
TOTAL . . . . .	1.445

Dans ce total, sont compris 24 condamnés qui avaient encouru la peine accessoire de la relégation.

V

*Crimes ou délits qui avaient motivé la condamnation faisant l'objet de la libération conditionnelle.*

Vol, escroquerie, abus de confiance, recel . . . . .	653
Banqueroute frauduleuse, etc., etc . . . . .	15
Filouterie d'aliments, banqueroute simple, faux et usage de faux . . . . .	71
Fausse monnaie . . . . .	27
Incendie volontaire . . . . .	33
Viol, attentats aux mœurs, outrages à la pudeur . . . . .	242
Coups et blessures, homicide, assassinat . . . . .	289
Bigamie . . . . .	3
Infanticide, suppression d'enfant, avortement . . . . .	93
Rébellion contre les agents de la force publique, vagabondage, etc. . . . .	19
TOTAL . . . . .	1.445

VI

*Durée de la peine qui restait à subir jusqu'à la libération définitive.*

Au-dessous de 3 mois . . . . .	470
De 3 mois à un an . . . . .	654
De plus d'une année . . . . .	321
TOTAL . . . . .	1.445

VII

*Moyens d'existence.*

Libérés conditionnels ayant déclaré leur intention de résider et de travailler auprès de leur famille.....	547
Libérés conditionnels ayant des moyens d'existence par le travail en dehors de leur famille.....	567
Libérés conditionnels ayant des ressources personnelles suffisantes pour assurer leur existence.....	48
Libérés conditionnels ayant spécialement invoqué, pour obtenir leur libération, l'appui d'une société de patronage.....	283
TOTAL.....	1.445
Condamnés libérés conditionnellement en Algérie pendant l'année 1901.....	76
TOTAL GÉNÉRAL.....	1.521

Renseignements principaux concernant les condamnés libérés conditionnellement dans le département de la Seine pendant l'année 1901.

I

*Sexe. — Age. — Situation de famille.*

Hommes.....	122	}	153
Femmes.....	31		
Ayant moins de 20 ans.....	27	}	153
— 20 ans et moins de 25.....	18		
— 25 — 30.....	29		
— 30 — 40.....	43		
— 40 — 50.....	24		
— 50 — 70.....	12		
Mariés.....	avec enfants..... 35	}	153
	sans enfants..... 16		
Veufs et célibataires.....	avec enfants..... 15	}	84
	sans enfants..... 84		
Séparés et divorcés.....	avec enfants..... 3	}	»
	sans enfants..... »		

II

*Métiers ou professions exercés à l'époque de la condamnation.*

A. Cultivateurs, domestiques de ferme, terrassiers, ouvriers des champs, journaliers, etc.....	14
B. Professions ouvrières et industrielles, manœuvres, métiers urbains, etc.....	58
C. Commerçants, négociants, commis, employés, représentants de commerce.....	49
D. Domestiques de ville et gens de maison.....	12
E. Employés et agents d'administration et de services divers.....	8
F. Professions libérales.....	5
G. Femmes ménagères.....	4
H. Sans profession.....	3
TOTAL.....	153

III

*Antécédents judiciaires.*

Ayant 1 antécédent.....	19
— 2 — .....	8
— 3 — .....	4
— 4 — .....	1
— 5 — .....	»
— 6 — et au-dessus.....	»
Sans antécédents judiciaires.....	121
TOTAL.....	153

IV

*Crimes ou délits qui avaient motivé la condamnation faisant l'objet de la libération conditionnelle.*

Vol, escroquerie, abus de confiance, recel.....	118
Banqueroute frauduleuse.....	1
Filouterie d'aliments, banqueroute simple, faux, usage de faux..	5
Fausse monnaie.....	2
Viol, attentats aux mœurs, outrages à la pudeur.....	7
Coups et blessures, homicide, assassinat.....	14
Bigamie.....	1
Infanticide, suppression d'enfant, avortement.....	4
Rébellion contre les agents de la force publique, vagabondage, etc.	1
TOTAL.....	153

V

*Durée de la peine qui restait à subir jusqu'à la libération définitive.*

Au-dessous de 3 mois.....	74
De 3 mois à un an.....	55
De plus d'une année.....	24
<b>TOTAL.....</b>	<b>153</b>

VI

*Moyens d'existence.*

Libérés conditionnels ayant déclaré leur intention de résider et de travailler auprès de leur famille.....	48
Libérés conditionnels ayant des moyens d'existence par le travail en dehors de leur famille.....	49
Libérés conditionnels ayant des ressources personnelles suffisantes pour assurer leur existence.....	4
Libérés conditionnels ayant spécialement invoqué, pour obtenir leur libération, l'appui d'une société de patronage.....	52
<b>TOTAL.....</b>	<b>153</b>

Année 1902

Renseignements principaux concernant les condamnés libérés conditionnellement en France pendant l'année 1902.

I

Sexe. — Age. — Situation de famille (1).

Hommes.....	1.333	} 1.573
Femmes.....	240	
Ayant moins de 20 ans.....	168	} 1.573
— 20 ans et moins de 25.....	284	
— 25 — 30.....	330	
— 30 — 40.....	441	
— 40 — 50.....	200	
— 50 — 60.....	100	} 50
Ayant 60 ans et au-dessus.....	50	
Mariés.....		} 489
avec enfants.....	489	
sans enfants.....	144	} 1.573
Veufs et célibataires.....	140	
avec enfants.....	758	} 22
sans enfants.....	20	
Séparés et divorcés.....		

II

Métiers ou professions exercés à l'époque de la condamnation.

A. Cultivateurs, domestiques de ferme, terrassiers, ouvriers des champs, journaliers.....	649
B. Professions ouvrières et industrielles, manœuvres, métiers urbains, etc.....	449
C. Commerçants, négociants, commis, employés, représentants de commerce.....	196
D. Domestiques de ville et gens de maison.....	54
E. Employés et agents d'administration et services divers.....	52
F. Professions libérales.....	31
G. Marins.....	20
H. Militaires.....	15
I. Femmes ménagères.....	63
J. Sans profession.....	44
TOTAL.....	1.573

(1) Une erreur s'est glissée dans le texte du rapport concernant l'application de la loi de la libération conditionnelle publié au *Journal Officiel* du 7 avril 1903 ; elle a fait l'objet d'un erratum inséré dans le numéro du 12 mai suivant, page 3086.

III

*Antécédents judiciaires.*

Ayant 1 antécédent .....	333
— 2 — .....	154
— 3 — .....	65
— 4 — .....	35
— 5 — .....	23
— 6 — et au-dessus .....	44
Sans antécédents judiciaires .....	919
TOTAL .....	1.573

IV

*Nature de la peine en cours d'exécution au moment  
de la libération conditionnelle.*

Emprisonnement .....	1.295
Réclusion .....	230
Détention .....	26
Travaux forcés .....	22
TOTAL .....	1.573

Dans ce total, sont compris 10 condamnés qui avaient encouru la peine accessoire de la relégation.

V

*Crimes ou délits qui avaient motivé la condamnation faisant l'objet  
de la libération conditionnelle.*

Vol, escroquerie, abus de confiance, recel .....	795
Banqueroute frauduleuse, etc. ....	13
Filouterie d'aliments, banqueroute simple, faux et usage de faux ..	49
Fausse monnaie .....	29
Incendie volontaire .....	39
Viol, attentats aux mœurs, outrages à la pudeur .....	245
Coups et blessures, homicide, assassinat .....	260
Bigamie .....	9
Infanticide, suppression d'enfant, avortement .....	67
Rébellion contre les agents de la force publique, vagabondage ..	67
TOTAL .....	1.573



VI

*Durée de la peine qui restait à subir jusqu'à la libération définitive.*

Au-dessous de 3 mois.....	474
De 3 mois à un an.....	647
De plus d'une année.....	452
TOTAL.....	1.573

VII

*Moyens d'existence.*

Libérés conditionnels ayant déclaré leur intention de résider et de travailler auprès de leur famille.....	740
Libérés conditionnels ayant des moyens d'existence par le travail en dehors de leur famille.....	511
Libérés conditionnels ayant des ressources suffisantes pour assurer leur existence.....	39
Libérés conditionnels ayant spécialement invoqué, pour obtenir leur libération, l'appui d'une société de patronage.....	283
TOTAL.....	1.573

Condamnés libérés conditionnellement en Algérie pendant l'année 1902..... 89

TOTAL GÉNÉRAL..... 1.662

Renseignements principaux concernant les condamnés libérés conditionnellement dans le département de la Seine pendant l'année 1902.

I

*Sexe. — Age. — Situation de famille.*

Hommes.....	123	}	157
Femmes.....	34		
Ayant moins de 20 ans.....	28	}	157
— 20 ans et moins de 25.....	22		
— 25 — 30.....	30		
— 30 — 40.....	40		
— 40 — 50.....	23		
— 50 — 60.....	11		
Ayant 60 ans et au-dessus.....	3		

Mariés . . . . .	{ avec enfants . . . . .	29	} 157
	{ sans enfants . . . . .	16	
Veufs et célibataires . . . . .	{ avec enfants . . . . .	15	
	{ sans enfants . . . . .	91	
Séparés et divorcés . . . . .	{ avec enfants . . . . .	4	
	{ sans enfants . . . . .	2	

II

*Métiers ou professions exercés à l'époque de la condamnation.*

A. Cultivateurs, domestiques de ferme, terrassiers, ouvriers des champs, journaliers, etc . . . . .	19
B. Professions ouvrières et industrielles, manœuvres, métiers urbains . . . . .	66
C. Commerçants, négociants, commis, employés, représentants de commerce . . . . .	46
D. Domestiques de ville et gens de maison . . . . .	10
E. Employés et agents d'administration et de services divers . . . . .	5
F. Professions libérales . . . . .	4
G. Marins . . . . .	»
H. Militaires . . . . .	»
I. Femmes ménagères . . . . .	1
J. Sans profession . . . . .	6
TOTAL . . . . .	157

III

*Antécédents judiciaires.*

Ayant 1 antécédent . . . . .	37
— 2 — . . . . .	12
— 3 — . . . . .	3
— 4 — . . . . .	1
— 5 — . . . . .	1
— 6 — et au-dessus . . . . .	»
Sans antécédents judiciaires . . . . .	103
TOTAL . . . . .	157

IV

*Nature de la peine en cours d'exécution au moment de la libération conditionnelle.*

Emprisonnement . . . . .	157
TOTAL . . . . .	157

V

*Crimes ou délits qui avaient motivé la condamnation faisant l'objet de la libération conditionnelle.*

Vol, escroquerie, abus de confiance, recel.....	122
Banqueroute frauduleuse, etc., etc.....	»
Filouterie d'aliments, banqueroute simple, faux et usage de faux .	6
Fausse monnaie.....	1
Incendie volontaire.....	1
Viol, attentats aux mœurs, outrage à la pudeur.....	8
Coups et blessures, homicide, assassinat.....	16
Bigamie.....	1
Infanticide, suppression d'enfant, avortement.....	»
Rébellion contre les agents de la force publique, vagabondage, etc.	2
TOTAL.....	157

VI

*Durée de la peine qui restait à subir jusqu'à la libération définitive.*

Au-dessous de 3 mois.....	82
De 3 mois à 1 an.....	62
De plus d'une année.....	13
TOTAL.....	157

VII

*Moyens d'existence.*

Libérés conditionnels ayant déclaré leur intention de résider et de travailler auprès de leur famille.....	30
Libérés conditionnels ayant des moyens d'existence par le travail en dehors de leur famille.....	63
Libérés conditionnels ayant des ressources personnelles suffisantes pour assurer leur existence.....	2
Libérés conditionnels ayant spécialement invoqué, pour obtenir leur libération, l'appui d'une société de patronage.....	62
TOTAL.....	157



---

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — M 830 T

---

